



Association des Villes pour le Vote Electronique

Compte-rendu du rendez-vous de l'A.V.V.E au Ministère de l'Intérieur

Vendredi 19 janvier 2018

⇒ Participants

Pour le Ministre

Monsieur Simon FETET, Conseiller budgétaire, modernisation, administration territoriale de l'Etat auprès du Ministre de l'intérieur.

Pour l'A.V.V.E

Monsieur Claude CAPILLON, Maire de Rosny-sous-Bois et Président de l'AVVE,
Madame Agnès CANAYER, Conseillère Municipale du Havre et Sénateur de Seine-Maritime,
Monsieur Didier GONZALES, Maire de Villeneuve-le-Roi,
Monsieur Patrick CAPILLON, Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois,
Monsieur Gabriel LAPEYRE, Directeur de Cabinet du Maire de Rosny-sous-Bois
Mademoiselle Lucile BUNELLE, Chef du service citoyenneté-population de la Mairie de Rosny-sous-Bois,
Monsieur Anatole GRIEU, Assistant de Madame le Sénateur CANAYER,
Monsieur Grégoire REYNS, Ingénieur Système spécialisé en système de vote électronique – Prestataire auprès de France Election.

⇒ Echanges

Le rendez-vous a débuté à 14h45 par un tour de table lors duquel chacun des participants s'est présenté.

Monsieur CAPILLON, Président de l'AVVE, a ensuite pris la parole.

Madame, Monsieur, je vous remercie pour cet entretien qui je l'espère permettra de clarifier une situation pour le moins confuse.

Notre délégation représente toutes des villes utilisatrices de machines à voter et certaines comme la mienne depuis 2004.

De manière générale, le bilan de ces dix années d'utilisation est très positif. Que ce soit du point de vue des collectivités utilisatrices, des électeurs et même des préfetures.

Néanmoins, depuis la mise en place du moratoire décidé en 2007 (en réaction à une polémique infondée et à des dysfonctionnements qui n'en étaient pas) nous sommes dans l'impasse avec des fournisseurs qui

sont bloqués dans leur développement. Depuis cette date, je rappelle que l'équipement de nouvelles collectivités est stoppé, alors que celles équipées peuvent continuer d'utiliser leurs machines avec satisfaction.

Je crois que le dossier des machines à voter est largement méconnu des décideurs comme du public . Et cela crée des amalgames fâcheux, entre le vote par internet et le vote électronique.

Bref, les choix que nous avons fait et qui ont demandé des investissements considérables à nos collectivités sont soumis à une forte désinformation et il y a rien de pire à combattre que le fantasme d'une pseudo-théorie du complot des élites pour magouiller les élections. Je le dis crûment et un peu vulgairement car c'est bien souvent comme cela que le sujet est perçu.

Comme je le disais précédemment, cela fait douze ans que des villes utilisent ces machines à voter sans déplorer aucun incident sur la sincérité du vote. Dix ans que nous subissons ce moratoire qui, à terme, va peut-être remettre en cause l'organisation actuelle des élections dans nos villes.

Je n'imagine pas, dans mes 27 bureaux de votes de Rosny-sous-Bois, un retour au mode papier.

Premièrement parce qu'il est question d'argent public.

Deuxièmement parce que cela permet de réaliser quelques économies qui en période de crise sont les bienvenues. C'est un investissement rentable puisqu'on utilise toujours les mêmes machines après 10 ans.

Troisièmement parce que je suis absolument convaincu que le vote électronique interdit la fraude électorale en effet, il n'y a plus d'erreur de dépouillement et la sincérité du scrutin est accrue.

Quatrièmement, parce que cela rend le vote autonome accessible aux malvoyants.

Cinquièmement, parce que c'est une piste de travail écologique en faveur de la suppression du papier.

Sixièmement, parce que cela offre des pistes d'économies substantielles à l'Etat qui en a bien besoin en matière de remboursement.

Le rapport sénatorial d'avril 2014 réalisé à charge sans l'avis d'aucune commune utilisatrice obscurcit l'avenir et compromet un peu plus l'usage des machines à voter. Et cela continue puisque Mme la Ministre Gourault s'est appuyée sur ce document pour répondre à une question orale.

Vous comprendrez que la feuille de route du ministère de l'Intérieur parue en septembre nous a tous interpellé. Nous ne comprenons absolument pas la position d'encourager le vote par internet et de condamner les machines à voter.

Pour les villes que je représente et leur plus de 1.2 millions d'électeurs, il est hors de question de revenir au vote papier.

Enfin et j'en conclurai par un constat et une question. Je note que depuis la mise en place du moratoire, il existe un mouvement de fond pour éradiquer les machines à voter qui ne sont pourtant ni plus ni moins que des caisses enregistreuses. Cela induit une question :

Pourquoi l'administration d'Etat souhaite à ce point la disparition des machines à voter ?

Je vous remercie.

A l'issu de cette introduction, Monsieur FETET précise qu'il ne sera pas forcément en mesure de débattre de tous les aspects techniques du vote électronique.

Il indique que depuis la parution du rapport d'information sénatoriale en 2014, notre délégation était la 4^{ème} reçue au Ministère de l'intérieur pour traiter de ce sujet, preuve de la volonté du ministère d'entendre toutes les parties.

Il explique que la polémique de 2007 n'était pas qu'une polémique et qu'elle a été reprise par le Conseil Constitutionnel dans le rapport qu'il a rédigé à l'issue de l'élection présidentielle. Et c'est en partie ce qui fonde les réserves du Ministère.

Le Conseil Constitutionnel y a exprimé les inquiétudes du corps électoral relatives à l'altération de la sincérité du scrutin, mais sans établir qu'elles étaient fondées.

Il était alors constaté que la population avait des doutes quant à ce système de vote et que le gouvernement se devait d'en tenir compte. C'est la raison pour laquelle le moratoire est renouvelé.

Il fait ensuite état d'un point de sociologie électorale en expliquant que dès qu'une procédure était dématérialisée, immédiatement naissaient des doutes, des craintes et qu'il était difficile de les raisonner car elles s'installaient dans l'inconscient des citoyens.

Puis, il indique que l'hiver dernier, est apparue une inquiétude quant à la sécurité nationale fondée sur la sincérité des opérations électorales. Des travaux de l'ANSI (Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), commandés par le gouvernement, ont donc découlés de cette inquiétude.

Il explique que les récents évènements lors des élections américaines ont pu contribuer à l'intérêt porté à l'analyse de la menace.

La question posée réside dans l'analyse que chacun fait du risque.

Pour les deux systèmes (vote papier et électronique), des risques existent mais qui sont analysés différemment. Le risque irréductible aux machines à voter est plus fort de leur point de vue qu'avec le vote papier.

Madame CANAYER prend la parole pour indiquer que Le Havre, plus grande ville de France équipée de machines à voter, n'a jamais été auditée par l'ANSI.

Monsieur FETET lui répond que l'ANSI a fait un audit et a procédé à des vérifications (sans préciser où) et que, comme 95% des communes équipées le sont avec le même matériel, le schéma d'analyse est reproductible et qu'il n'est pas nécessaire, de leur point de vue, d'aller auditer les autres communes.

Il revient sur le risque de compromission de la sécurité de l'Etat en émettant l'hypothèse qu'un ou des agents des collectivités peuvent mettre en danger l'organisation et les résultats des scrutins politiques nationaux en France par le biais des machines à voter.

Monsieur GONZALES prend la parole pour expliquer comment, avec pédagogie, il a mis en place les machines à voter en 2007 dans sa commune et comment elles ont parfaitement été acceptées par les électeurs.

Il demande à connaître de manière plus claire les raisons de l'inquiétude du gouvernement.

Il demande que la jurisprudence soit examinée. En effet, il a mis en place le vote électronique dans sa commune justement pour mettre fin à toute forme de fraude, qui intervient la plus part du temps lors du dépouillement.

Monsieur FETET lui répond qu'il n'est pas question ici de contentieux électoral mais du risque d'image qui ne peut pas être toléré par le gouvernement.

Il parle notamment du fait d'injecter un virus qui pourrait compromettre l'organisation d'un scrutin ou en modifier les résultats.

Il explique d'ailleurs que pour protéger le vote papier on en était revenu à utiliser des procédés archaïques.

Il fait le lien avec le réseau TES (Titres électroniques sécurisés) qui avait été présenté comme très sûr et impossible à pirater alors que dans les faits cela s'est avéré faux et qu'il a fallu le faire évoluer très rapidement pour le sécuriser.

Monsieur LAPEYRE prend la parole pour rappeler que l'objectif de l'A.V.V.E passe par le dialogue sans être sur un débat dogmatique et que nous étions dans un schéma de co-construction pour préserver le maintien des machines à voter.

Monsieur FETET reprend la parole pour préciser un dernier point dans l'analyse du risque faite par le gouvernement. Il est gênant que la programmation et l'utilisation des machines à voter ne dépendent que d'un unique prestataire et que cela est dangereux pour la sincérité du scrutin. Les participants répondent à l'unanimité que si le moratoire était levé, le marché serait ouvert avec d'autres prestataires.

A ce titre, Monsieur FETET indique que le Ministère a répondu à l'ensemble des personnes et élus qui l'ont sollicité sur ce sujet et qu'il engage un travail avec d'autre Ministère et notamment le secrétariat d'état au numérique.

Il souligne qu'à ce stade, la question qui est posée est de comment appréhender le sujet et que, le parc des machines à voter étant en fin de vie, le gouvernement a considéré que c'était maintenant qu'il fallait se poser la question.

Il évoque à ce titre une solution entre l'interdiction et la généralisation.

La question lui étant posée, il revient sur la compromission de la sécurité de l'état par le biais de fonctionnaires qui pourraient nuire à l'organisation des scrutins.

Monsieur REYNS rappelle que 95% des machines à voter utilisées sur le territoire possèdent la meilleure sécurité informatique au monde, puisque le scellé interne (dont l'existence est vérifiée et accréditée par le bureau certificateur Veritas) est posé physiquement et que s'il devait y avoir des manipulations non autorisées, il faudrait briser ce scellé.

Monsieur FETET réaffirme que la seule question qui vaille à ce jour est la suivante : faut-il autoriser l'agrément de nouvelles machines à voter ?

Il indique que cette réflexion ne va pas déboucher sur une mesure brutale et qu'à ce jour seule la question de l'homologation d'une nouvelle machine était posée.

Les participants comprennent alors que le Ministère souhaite « laisser filer » cette question jusqu'à l'obsolescence des machines à voter pour finalement retourner au vote papier.

Monsieur FETET indique que le Ministère reviendra vers nous au moment opportun, en ayant le calendrier budgétaire des communes en tête (éventuel investissement dans le matériel électoral pour un retour au vote papier).

Les échanges se terminent à 15h45.

Fait à Rosny-sous-Bois le 23 janvier 2018.

Pour le Bureau de l'A.V.V.E,
Gabriel LAPEYRE et Lucile BUNELLE

Information :

Prochain rendez-vous au mois de février : Claude CAPILLON, Président l'A.V.V.E, sera auditionné par la mission d'information de la commission des lois du Sénat consacrée au vote électronique.